

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2016**
Sous la Présidence de Mme GROUX Nathalie, Maire.

Étaient présents : Mme GROUX - M. CHAYET - M. TESNIERES - Mme WILLIART - Mme HAZEBROUCK - M. VENDERBECQ - Mme GAUTRON - M. FOIREST - Mme TROUILLET - Mme FERREIRA - Mme BRASSART - M. GUILLEBAUD - Mme LEMAIRE - Mme DUBOS - M. DEPATIN - M. APARICIO - M. REBEYROLLE - Mme MORTAGNE - M. JOB

Absents excusés pouvoir : Mme AGOSTINHO ONOFRE pouvoir à Mme HAZEBROUCK -- Mme HERLEM pouvoir à Mme MORTAGNE - M. PYCK pouvoir à M. APARICIO - Mme TURQUET pouvoir à M. REBEYROLLE

Absents excusés : M. JUEN - Mme CLOOTS - M. GENSE - M. REAU

Absents : M. RAVAUD

Secrétaire de séance : M. DEPATIN, élu à l'unanimité,

En exercice : 28 sur 29 (décès de Monsieur DRIANCOURT, Adjoint au Maire le 3 juin 2016)

Présents : 19 Pouvoirs : 4 Votants : 23

Madame le Maire demande s'il y a des remarques suite à la communication du procès-verbal de la séance précédente.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté par 16 voix pour, 7 abstentions (Mme MORTAGNE(+1) – M. APARICIO(+1) – M. REBEYROLLE(+1) – M. JOB),

Décisions du Maire

Décision 2016-027 du 13 avril 2016 : Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de dispositifs de vidéoprotection urbaine avec la Société Vidéo concept

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer la proposition de services pour assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la mise en œuvre de dispositifs de vidéoprotection urbaine avec la société VIDEO CONCEPT, sise à Andilly (95), et ce, jusqu'à la réception complète des travaux.

ARTICLE 2 :

Précise que le montant de la prestation est arrêté à 7 500 € HT (15 jours/homme à 500 € HT/jour).

ARTICLE 3 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2016-028 du 18 mai 2016 : Passation de marchés - aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage

Le Maire de Beaumont sur Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer le marché en procédure adaptée relatif aux travaux d'aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage et tous les actes y afférents en application de l'article 28 du Code des marchés publics, pour les lots suivants :

- Lot n° 1 (Aménagement de l'aire d'accueil et de la route d'accès) avec la société STPE avec la société STPE – 20, avenue du Fief – 95310 SAINT OUEN L'AUMONE pour un montant estimatif de 607 905,25 € HT.
- Lot n° 2 (Bâtiments sanitaires en préfabriqué) avec la société SADE – Direction Régionale de l'Ouest – 33, rue du Manoir de Sevigné – 35039 RENNES CEDEX pour un montant estimatif de 166 467,00 € HT.

ARTICLE 2 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2016-029 du 20 mai 2016 : Marché public de travaux - extension de l'école la Fontaine Bleue

Le Maire de Beaumont sur Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer le marché en procédure adaptée et tous les actes y afférents en application de l'article 28-I du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, pour chaque lot. Ce marché est conclu pour une durée de 1 an, 2 mois et 22 jours à compter de l'ordre de service avec chaque entreprise énoncée ci-dessous.

ARTICLE 2 :

- que le montant total du marché tous lots confondus comprenant les options retenues est de **1 670 744,91 HT €**, se décomposant comme suit :

Lots n°	Société	Montant HT du marché de base	Montant HT de l'option	Désignation de l'option
1 - VRD – Espaces verts	STPE	248 659,40 €	18 574,00 €	Extension de la cour existante
2 - Terrassement – fondations – gros-œuvre	GENETIN	163 811,15 €		
3 - Ossature bois – Charpente bois	CENOMANE	121 000,00 €		

4 - Etanchéité	MILINT	68 000,00 €		
5 - Menuiseries extérieures - Façades - Serrurerie	ISORE	350 000,00 €		
6 -Plâtrerie – Isolation – Menuiserie bois intérieure	AXEME DECO	205 000,00 €		
7 - Courants forts – Courants faibles	REZZA	199 000,00 €	18 700,00 €	Eclairage, courants forts et faibles des classes et ateliers existants
8 - Plomberie - Sanitaires	TURBO ENERGY	26 900,00 €		
9 - Chauffage	TURBO ENERGY	70 000,00 €		
10 - Ventilation	VENTIL GAZ	74 610,36 €		
11 - Revêtement sols et murs durs	AXEME DECO	21 420,00 €		
12 - Revêtements sols souples et peinture	AXEME DECO	55 500,00 €		
13 - Cuisine	CBC EQUIPEMENT	29 570,00 €		
	TOTAL HT	1 633 470,91	37 274,00	
		1 670 744,91		

ARTICLE 3 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2016-030 du 23 mai 2016 : Contrat avec la Société Logitud Solutions pour la maintenance des progiciels de gestion de la Police municipale

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer le contrat et les avenants pour la maintenance des matériels, et progiciels de verbalisation électronique Gve, du terminal de verbalisation et du kit de connexion au Centre National de Traitement des infractions de la Police Municipale avec la société LOGITUD SOLUTIONS, représentée par Monsieur Benoît ROTHE, dûment habilité à cet effet.

ARTICLE 2 :

Précise que ce contrat a pour but d'assurer le service de maintenance des progiciels de gestion de la Police Municipale pour un maintien du bon fonctionnement.
Le montant des vérifications par type de site est indiqué sur le tableau joint.

ARTICLE 3 :

Précise que ce contrat est passé pour une période d'un an à compter du 23 mai 2016 et qu'il se renouvellera par reconduction expresse dans la limite de 2 fois maximum et jusqu'à ce

que l'une des parties le dénonce, moyennant préavis d'au moins 3 mois par lettre recommandée.

ARTICLE 4 :

Le tarif applicable à la date d'entrée en vigueur du dit contrat est un forfait de quinze pour cent (15%) par an de 3 960,00€ HT qui correspond au prix de cession du logiciel non remisé, représentant un montant annuel de cinq cent quatre vingt quatorze euros hors taxes (594.00€ HT), comprenant toutes prestations incluses dans le contrat de maintenance.

ARTICLE 5 :

La révision des prix sera appliquée selon la formule suivante ;

$$P1 = P0 \times \frac{S1}{S0}$$

P1 = Coût de la maintenance révisé

P0 = Coût initiale de la Maintenance

S1 = Dernier indice SYNTEC publié à la date de révision.

S0 = Indice SYNTEC initial (Septembre 2015 ; 252.4)

ARTICLE 5 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2016-031 du 24 mai 2016 : Contrat de prestation pour la journée de l'enfance entre la commune de Beaumont sur-Oise et l'Association le Jeu pour Tous

Le Maire de Beaumont sur Oise,

DECIDE

Article 1 :

De signer un contrat de prestation avec l'association « Le jeu pour tous » – Maison de quartier – 20, place des Touleuses – 95000 Cergy – pour un montant de 700,00 € TTC.

Article 2 :

De confirmer que ce contrat de prestation est conclu pour le samedi 4 juin 2016 de 10h à 17h.

Article 3 :

Que les Parties conviennent de soumettre tout litige pouvant survenir à l'occasion de l'exécution du présent contrat au Tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Article 4 :

D'imputer la dépense globale au compte 6226-421 du budget Ville 2016.

Article 5 :

Que Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services à la Population et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Décision 2016-032 du 24 mai 2016 : contrat de location des structures gonflables pour la journée de l'enfance entre la commune de Beaumont sur-Oise et la Societe Dynamic Land

Le Maire de Beaumont sur Oise,

DECIDE

Article 1 :

De signer un contrat de location avec l'association « SARL Dynamic Land » – ZIB ROUVROY – 02100 MOROCOURT – pour un montant de 1 001,22 € TTC.

Article 2 :

De confirmer que le contrat de location pour deux structures gonflables est conclu pour le samedi 4 juin 2016 de 10h à 17h.

Article 3 :

Que les Parties conviennent de soumettre tout litige pouvant survenir à l'occasion de l'exécution du présent contrat devant le Tribunal Administratif de CERGY PONTOISE.

Article 4 :

D'imputer la dépense globale au compte 6135-421 du budget Ville 2016.

Article 5 :

Que Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services à la Population et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Décision 2016-033 du 25 mai 2016 : Contrat de vente entre la commune de Beaumont Sur Oise et la SNCF

Le Maire de Beaumont sur Oise,

DECIDE

Article 1 :

De signer le contrat de vente concernant le voyage qui se déroulera du 17 au 23 juillet 2016 au camping campéole « Plage Sud » de Biscarosse dans les Landes.

Article 2 :

De confirmer la réservation des places avec le règlement par mandat administratif d'un acompte de 623,50 € accompagné de l'ensemble du contrat.

Article 3 :

D'imputer la dépense globale au compte 6247-421 du budget Ville 2016.

Article 4 :

Que Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le directeur des services à la population et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Décision 2016-034 du 25 mai 2016 : Jeunesse - Centre d'Animation Jeunesse - chantiers éducatifs - été 2016

Le Maire de Beaumont sur Oise,

DECIDE

Article 1 :

D'organiser des chantiers éducatifs dans le cadre du Centre d'Animation Jeunesse du 6 juillet au 31 août 2016. L'effectif sera compris entre 4 et 10 jeunes, âgés de 15 à 18 ans.

Article 2 :

En contrepartie de sa participation au chantier éducatif, chaque jeune épargnera l'équivalent de 24 euros par demi-journée de présence, soit de 9 heures à 12 heures et/ou de 14 heures à 17 heures. Cette épargne se transformera en bourse lui permettant de financer des loisirs, ou son permis de conduire, ou sa formation au BAFA.

Article 3 :

D'imputer la dépense globale au compte 6228-422 du budget VILLE-2016.

Article 4 :

Que Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le directeur des services à la population et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Décision 2016-035 du 9 juin 2016 : Organisation d'un spectacle pyro-mélodique et d'un bal populaire à l'occasion de la Fête Nationale

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De passer une convention de partenariat avec la commune de PERSAN précisant les modalités de collaboration entre les communes comme suit :

Mise à disposition de personnel communal des services techniques (*manutention, voirie des 2 communes*), de moyens matériels de type barrières vauban, grand barnum, chaises et véhicules, ainsi que de moyens techniques (*fourgonnette, balayeuse, camion plateau des 2 communes...*) autant que de besoin pour la bonne réalisation de ces célébrations.

ARTICLE 2 :

Les communes de Beaumont-sur-Oise et Persan contribueront chacune à hauteur de 50% au financement de ladite manifestation.

ARTICLE 3 :

Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2016-036 du 13 juin 2016 : Ateliers centre d'animation jeunesse et séjours CAJ /ALSH - année 2016 - participation des familles

Le Maire de Beaumont sur Oise,

DECIDE

Article 1 :

De mettre en place les actions et séjours ci-dessus détaillées dans le cadre du Centre d'Animation Jeunesse durant les mois de juillet et août 2016.

Article 2 :

Que le montant de la participation des familles sera de :

- 16,20 € par enfant et par stage pour les ateliers d'activités à thème,
- 86 € par enfant et par séjour en camp de vacances,

De maintenir le montant de la participation des familles

- à 11 € par enfant et par semaine pour les activités multiloisirs collectifs telles que précisées dans le premier tableau ci-dessus.

Article 3 :

D'imputer la recette globale au compte 70632-422 du budget Ville 2016.

Article 4 :

Que Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le directeur des services à la population et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Décision 2016-037 du 13 juin 2016 : Séjour ALSH 6/8 ans - contrat de location entre la commune de Beaumont-sur-Oise et le centre équestre du Vimeu

Le Maire de Beaumont sur Oise,

DECIDE

Article 1 :

De signer un contrat de location avec le centre équestre du Vimeu – Gite d'étape de Friville Escarbotin – 51 rue M. Briet – 80130 Friville – pour un montant de 1872.00 € TTC.

Article 2 :

De confirmer que ce contrat de location est conclu du 11 au 15 juillet 2016

Article 3 :

Que les Parties conviennent de soumettre tout litige pouvant survenir à l'occasion de l'exécution du présent contrat au Tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Article 4 :

D'imputer la dépense globale au compte 6288-421 du budget Ville 2016.

Article 5 :

Que Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services à la Population et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Décision 2016-038 du 13 juin 2016 : Séjour ALSH 6/11 ans – convention d'accueil entre la commune de Beaumont-sur-Oise et l'Association Profil Evasion

Le Maire de Beaumont sur Oise,

DECIDE

Article 1 :

De signer une convention d'accueil avec l'association PROFIL EVASION, - sise Communs Du Château de Moulignon – 77310 Saint Fargeau Ponthierry – pour un montant de 5 273.00 € TTC.

Article 2 :

De confirmer que cette convention d'accueil est conclue du 8 au 12 août 2016

Article 3 :

Que les Parties conviennent de soumettre tout litige pouvant survenir à l'occasion de l'exécution du présent contrat au Tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Article 4 :

D'imputer la dépense globale au compte 6288-421 du budget Ville 2016.

Article 5 :

Que Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services à la Population et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Décision 2016-039 du 13 juin 2016 : Séjour ALSH 3/5 ans – convention d'accueil entre la commune de Beaumont-sur-Oise et la Ferme Pédagogique d'Ecancourt

Le Maire de Beaumont sur Oise,

DECIDE

Article 1 :

De signer une convention d'accueil avec la ferme pédagogique d'Ecancourt – Cour murier – 95820 Jouy le Moutier – pour un montant de 2 351.00 € TTC.

Article 2 :

De confirmer que cette convention d'accueil est conclue du 3 au 5 août 2016

Article 3 :

Que les Parties conviennent de soumettre tout litige pouvant survenir à l'occasion de l'exécution du présent contrat au Tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Article 4 :

D'imputer la dépense globale au compte 6288-421 du budget Ville 2016.

Article 5 :

Que Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services à la Population et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Décision 2016-040 du 14 juin 2016 : Fixation des tarifs journaliers de location du cinéma Le Beaumont Palace

Le Maire de Beaumont sur Oise,

DECIDE

Article 1 :

De fixer les tarifs ci-dessous pour les entreprises résidant hors de la CCHVO :

Semaine (Du lundi au vendredi inclus) : 850.00 €

Week-end (Samedi, dimanche et jours fériés) : 950.00 €

Article 2 :

L'ensemble des tarifs applicables aux associations, établissements scolaires, particuliers résidant sur le territoire de la CCHVO ou hors du territoire de la CCHVO demeurent inchangés :

Associations, établissements scolaires, particuliers résidant sur la CCHVO.

Semaine (Du lundi au vendredi inclus) : 550.00 €

Week-end (Samedi, dimanche et jours fériés) : 650.00 €

Associations, établissements scolaires, particuliers résidant hors CCHVO.

Semaine (Du lundi au vendredi inclus) : 650.00 €

Week-end (Samedi, dimanche et jours fériés) : 750.00 €

Entreprises résidant sur la CCHVO.

Semaine (Du lundi au vendredi inclus) : 550.00 €

Week-end (Samedi, dimanche et jours fériés) : 650.00 €

Article 3 :

Le tarif de location comprend un créneau horaire facultatif qui peut être octroyé afin de procéder à des répétitions et/ou raccords pour les spectacles ou à des essais pour des diffusions de contenus vidéos ou informatiques nécessitant l'utilisation du projecteur cinématographique numérique.

Chaque créneau accordé ne peut être fractionné et doit être utilisé en une seule fois.

Sa durée maximum est de : 3 heures pour les spectacles et concerts ; 2 heures pour les diffusions de contenus nécessitant l'utilisation du projecteur cinématographique numérique.

Article 4 :

Le tarif de location comporte également la mise à disposition d'un technicien compétent et habilité à l'utilisation des matériels, ainsi que les moyens techniques ci-dessous :

Dans le cas d'une représentation d'un spectacle ou concert : 2 micros H.F, la diffusion sonore destinée au public, la diffusion sonore destinée aux artistes présents sur la scène, les lumières déjà implantées (sans changement physique)

Dans le cas d'une diffusion via le projecteur cinéma numérique : le projecteur cinéma numérique, les périphériques associés.

Article 5 :

Si au regard de la demande, les moyens humains sont insuffisants, un technicien supplémentaire peut être proposé au tarif de 240.00 €/Jour (base 8h), ou 30.00 €/Heure, 60.00 € après 22h.

Article 6 :

Les délais et mode de règlement sont fixés comme suit :

Acompte

Un acompte représentant 50% du montant de la location est versé au moment de la réservation et signature du contrat.

Solde

Le solde est versé au plus tard 30 jours avant la manifestation.

Versement de la caution

Une caution est exigée en garantie de l'exécution du présent règlement, au plus tard 30 jours avant la manifestation. Son montant est de 750.00 €,

Une seconde caution dite « nettoyage » est exigée. Son montant est de 50.00 €.

Les modes de restitution de la caution sont les suivants :

- En l'absence de dégradation constatée, le chèque de caution est restitué au plus tard 15 jours après la fin de la manifestation
- En cas de dégradations, après remise en état par le preneur un dédommagement supplémentaire pourra être réclamé si la caution ne permet pas de régler toute la remise en état.

Article 7 :

Que les Parties conviennent de soumettre tout litige pouvant survenir à l'occasion de l'exécution du présent contrat au Tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Article 8 :

D'imputer la recette au budget de la ville.

Article 9 :

Que Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur du Cinéma le Beaumont Palace et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Décision 2016-041 du 14 juin 2016 : Tarifs 2016-2017 de la restauration scolaire, des activités périscolaires et extrascolaires

Le Maire de Beaumont sur Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De fixer les tarifs de la restauration scolaire ainsi :

- a) Pour les familles selon application de la formule de calcul suivante :
- $$0,002363 \times QF \text{ (Quotient Familial)} + 0,84$$

Etant précisé que :

- QF = 0, le coût du repas s'élève à 0,84€
- QF ≥ 1600 le coût du repas s'élève à 4,65 €

b) Tarif adulte : pour les enseignants, les élus, les parents d'élèves : 5,70 €

c) Pour le personnel communal : 4,70 €

d) Pour les extérieurs : 8 €

e) Pour les enfants bénéficiant d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) :

Tarif beaumontois : 1,08 €

Tarif extérieur : 2,87 €

ARTICLE 2 :

De fixer les tarifs des accueils périscolaires comme suit :

- *Matin (incluant une collation)*: tarif forfaitaire de 6h30 à 8h45 : 2,50 €
- Pour les extérieurs : 8,00 €

- Soir (incluant un goûter) : tarif forfaitaire de 16h00 à 19h00 : 3,75 €
- Pour les extérieurs : 12,00 €

ARTICLE 3 :

De fixer le tarif de la ½ journée d'ALSH du mercredi - hors vacances scolaires - comprenant le transport vers l'ALSH, le repas du midi, le goûter et l'accueil du soir, comme suit :

- Tarif forfaitaire de 9,50 € pour une amplitude horaire de 11h30 à 19h00 (7h30)
- Pour les extérieurs : 24,00 €

ARTICLE 4 :

De fixer le tarif journalier de l'ALSH vacances, comprenant l'accueil du matin, le repas du midi, le goûter et l'accueil du soir, comme suit :

- Tarif forfaitaire de 13,30€ pour une amplitude horaire de 6h30 à 19h00 (12h30)
- Pour les extérieurs : 36,00 €

ARTICLE 5 :

Le règlement après facturation est effectué au choix du débiteur :

- En espèces, par chèque à l'ordre du Trésor Public ou directement auprès de la Trésorerie de Beaumont sur Oise - 14/16 rue Nationale. BP 30062- 95260 Beaumont sur Oise,
- En ligne sur le site de paiement internet de la commune : <https://www.ville-beaumont-sur-oise.fr>
- Par prélèvement automatique après établissement d'un accord contractuel, à la demande du débiteur (RIB à déposer auprès du service facturation en mairie)

ARTICLE 6 ::

Ces tarifs sont applicables à partir **du 1er septembre 2016.**

ARTICLE 7 :

Que les recettes correspondantes seront inscrites au budget de l'exercice en cours.

ARTICLE 8 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services à la population et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2016-042 du 14 juin 2016 : PLU: évaluation environnementale avec la société G2C territoires

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer la proposition du bureau d'études G2C TERRITOIRES pour la réalisation d'une évaluation environnementale afin de démontrer la pertinence des choix retenus pour le Programme d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) notamment concernant le projet sur la partie nord de l'Espace Naturel Sensible.

ARTICLE 2 :

Que le montant de cette prestation est fixé à 5 960,00 € HT.

ARTICLE 3 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2016-043 du 14 juin 2016 : Marché public de prestations - entretien des espaces verts de la ville de Beaumont-sur-Oise

Le Maire de Beaumont sur Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

- De signer le marché en procédure adaptée et tous les actes y afférents en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics avec l'entreprise adaptée LE COLOMBIER sise 92, rue de Montmagny- 95410 GROSLAY pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} juillet 2016, reconductible tacitement une fois.

ARTICLE 2 :

- Que le montant annuel marché est de **63 765,08 € HT**, soit un montant total de 127 530,16 € HT pour la durée maximale du contrat, toutes périodes confondues.

ARTICLE 3 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2016-044 du 14 juin 2016 : Marché public de fournitures courantes - achat de produits et petits matériels d'entretien

Le Maire de Beaumont sur Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer l'accord-cadre à bons de commande avec maximum passé avec un seul opérateur économique en application de l'article 75 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics avec l'entreprise « GROUPE 5 S » sise 12, rue de la Pâture – 95870 BEZONS pour une durée de 12 mois à compter du premier bon de commande, reconductible tacitement au maximum trois fois.

ARTICLE 2 :

Que le montant maximum annuel du marché est de **20 000,00 € HT**, soit un montant total de 80 000,00 € HT pour la durée maximale du contrat, toutes périodes confondues.

ARTICLE 3 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2016-045 du 14 juin 2016 : Marché public de travaux - adaptation des blocs sanitaires dans les groupes scolaires Jean Zay et Pauline Kergomard

Le Maire de Beaumont sur Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

- De signer les marchés en procédure adaptée et tous les actes y afférents en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics avec les entreprises suivantes :

- Lot 1 : Société ALTI – 20, rue du Maréchal Leclerc – 95440 ECOUEN
- Lot 2 : Société GCEP – 5, rue Descartes – 95330 DOMONT
- Lot 3 : Société ELIE PRO – 8/10, rue Emile Sehet – 95150 TAVERNY
- Lot 4 : Société MARLIER – 83, rue Saint Roch – 95260 BEAUMONT-SUR-OISE
- Lot 5 : Société AXEME DECO – 9, rue de la Métairie – 95640 MARINES
- Lot 6 : Société BORDEAU COUVERTURE – 27, rue Edouard Bourchy – 95260 BEAUMONT-SUR-OISE

ARTICLE 2 :

- Que le marché est conclu pour une durée de 9 semaines à compter de l'ordre de service.
- Que le montant total du marché tous lots confondus est de **120 452,11 HT €**, se décomposant comme suit :

Lots n°	Société	Montant HT
1 – Maçonnerie, carrelage, faïence et menuiseries	ALTI	43 527,98 €
2 – Plomberie et chauffage	GCEP	43 921,60 €
3 – Electricité courants forts et faibles	ELIE PRO	10 460,45 €
4 – Faux-plafond	MARLIER	4 385,00 €
5 – Peinture et sols	AXEME DECO	8 081,26 €
6 – Couverture	BORDEAU COUVERTURE	10 075,82 €
	TOTAL HT	120 452,11 €
	TOTAL TTC	144 542,53 €

ARTICLE 3 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2016-046 du 17 juin 2016 : Contrat « Prestations de services », Entretien annuel Laverie – Cuisson – Froid

Le Maire de Beaumont sur Oise,

DECIDE

Article 1 :

De signer un contrat d'entretien annuel avec la société CBC EQUIPEMENT – Z.A.E. du Montuboix – 2 Chemin de la Justice – 95740 FREPILLON – pour un montant de 1 395.60 euros TTC.

Article 2 :

De confirmer que le contrat d'entretien des matériels de restauration scolaire est d'UN AN après acceptation, et reconductible par tacite renouvellement.

Article 3 :

Que les Parties conviennent de soumettre tout litige pouvant survenir à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution du présent contrat devant le tribunal administratif de Cergy Pontoise.

Article 4 :

D'imputer la dépense globale au compte 61558-251 du budget Ville 2016.

Article 5 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services à la population et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

DELIBERATIONS

**2016-050 RAPPORTS ANNUELS : SERVICE DU MARCHE
D'APPROVISIONNEMENT RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES
SERVICES PUBLICS – ANNEE 2015 : PRESENTATION**

Le Conseil municipal,

Prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service public du délégataire du marché d'approvisionnement pour l'année 2015.

Précise que conformément à l'article R.1411-8 du Code général des collectivités territoriales, le rapport annuel est joint au compte administratif de la commune au titre de l'année 2015.

**2016-051 RAPPORTS ANNUELS - ELIMINATION DES DECHETS - RAPPORT SUR
LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC - SYNDICAT TRI-OR -
ANNEE 2015 : PRESENTATION**

Le Conseil municipal,

Prend acte du rapport annuel 2015 dressé sur le prix et la qualité du service public du Syndicat TRI-OR qui comprend les indicateurs techniques et financiers.

**2016-052 ADMINISTRATION GENERALE – ELECTION D'UN DELEGUE DU
CONSEIL MUNICIPAL AU S.I.E.G (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE
L'EAU ET DU GAZ DE BEAUMONT-SUR-OISE ET PERSAN**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par un vote à main levée accepté à l'unanimité,

Madame GROUX a obtenu 16 voix,
Monsieur APARICIO a obtenu 7 voix,

Décide :

Article 1 :

D'élire Madame Nathalie GROUX comme nouveau délégué titulaire du S.I.E.G (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'EAU ET DU GAZ DE BEAUMONT-SUR-OISE ET PERSAN).

Article 2 :

D'acter la représentation du Conseil Municipal au sein du syndicat comme suit :

S.I. de l'Eau et du Gaz de Beaumont-sur-Oise et Persan 2 titulaires - 2 suppléants	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Nathalie GROUX	- Laurent NAPIONE
- Pierre FOIREST	- Martial TESNIÈRES

2016-053 URBANISME : ARRET DU PROJET DE REVISION DE PLU ET BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 16 voix pour, 7 contre (Mme MORTAGNE(+1) – M. APARICIO(+1) – M. REBEYROLLE(+1) – M. JOB),

Décide :

Article 1 :

De prendre acte du bilan de la concertation prévu par la délibération en date du 27 mai 2014, prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) et fixant les modalités de la concertation, complétée par la délibération du 26 mai 2016 (jointes en annexe),

Cette concertation a revêtu la forme suivante :

- deux réunions publiques ont été organisées. La première s'est déroulée le 15 mars 2016 et portait sur les chiffres clés des diagnostics établis, l'état initial de l'environnement, les enjeux issus de ces diagnostics et les orientations du PADD. La seconde a eu lieu le 07 juin 2016 et concernait le PADD, les Orientations d'Aménagement et de Programmation (O.A.P.) et sa traduction réglementaire. Ces réunions ont fait l'objet d'une publicité par un affichage sur les panneaux lumineux, d'un tract distribué dans la boîte aux lettres des Beaumontois et dans le Beaumont Mag pour la première réunion.
- Une exposition publique évolutive en Mairie et à l'espace municipal a été proposée dès le 16 mars 2016. Cette exposition a fait l'objet d'une publicité sur les tracts distribués aux Beaumontois et lors des deux réunions publiques.
- Des registres de concertation ont été mis à disposition du public en Mairie et à l'espace municipal aux horaires d'ouverture habituelle.
- Des publications ont été effectuées dans le magazine Beaumont Mag.

Deux réunions des Personnes Publiques Associées (P.P.A.) ont également été organisées. La première s'est déroulée le 15 mars 2016 et portait sur les chiffres clés des diagnostics établis, l'état initial de l'environnement, les enjeux issus de ces diagnostics et les orientations du PADD. La seconde a eu lieu le 07 juin 2016 et concernait le PADD, les Orientations d'Aménagement et de Programmation (O.A.P.) et sa traduction réglementaire.

Article 2 :

D'arrêter projet de P.L.U. de Beaumont sur Oise, tel qu'annexé à la présente délibération,

Article 3 :

De communiquer le projet de PLU pour avis, conformément aux dispositions de l'article L. 123-9 du Code de l'Urbanisme :

- à l'ensemble de personnes publiques associées,
- aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés qui en ont fait la demande,

- aux présidents d'associations agréées qui en feront la demande

Article 4 :

D'autoriser Madame le Maire à signer les actes subséquents.

Article 5 :

De dire que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois, conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du Code de l'Urbanisme.

2016-054 OBJET : URBANISME : OPERATION FONCIERE - VENTE D'UN BIEN COMMUNAL SIS 20, RUE DE LA CROIX DES BANNIS AU BAILLEUR SOCIAL VAL-D'OISE HABITAT

Par 16 voix pour, 7 abstentions (Mme MORTAGNE(+1) – M. APARICIO(+1) – M. REBEYROLLE(+1) – M. JOB),

Décide :

Article 1 :

D'approuver la vente de l'immeuble sis 20 rue de la Croix des Bannis, cadastré AL N° 36, pour un montant de 500 000 €.

Article 2 :

De Dire que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois;

Article 3 :

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

2016-055 URBANISME : TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DU CENTRE-VILLE – PERMIS D'AMENAGER : AUTORISATION DE SIGNER

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 16 voix pour, 7 abstentions (Mme MORTAGNE(+1) – M. APARICIO(+1) – M. REBEYROLLE(+1) – M. JOB),

Décide :

Article unique :

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer et à déposer la demande de permis d'aménager relatif aux travaux du centre-ville, ainsi que l'ensemble des actes et documents afférents.

2016-056 URBANISME : DEMANDE DE SUBVENTION – FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE 2016

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1 :

D'adopter le plan de financement ainsi présenté :

MISE EN ŒUVRE DE DISPOSITIFS DE VIDEO PROTECTION PASSIVE			
Dépenses		Subventions	
Montant TTC des travaux pour l'année 2016 300 000,00 € <i>(Soit 250 000,00 € HT)</i>		Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance FIPD (34 % du montant HT des travaux)	34 % 85 000,00 €
		Subvention de l'Etat DETR (25 % du montant HT des travaux)	25 % 62 500,00 €
		Aide Départementale G5- AIDE A LA VIDEO PROTECTION, Plafond des dépenses 300 000 €	20 % 50 000,00 €
		Pondération fiscale	1 % 2 500,00 €
		Total subvention du Conseil Départemental du Val d'Oise	52 500,00 €
Total des dépenses	300 000,00 €	Total des Subventions	200 000,00 €
Dépense à la charge de la commune pour le projet (TTC)= Montant des travaux TTC – subventions			100 000,00 €

Article 2 :

De présenter un dossier de demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) 2016 pour les travaux de mise en œuvre de dispositifs de vidéo protection urbaine sur la commune,

Article 3 :

De dire que les crédits sont inscrits en investissement au BP 2016.

Article 4 :

De s'engager à financer la part non subventionnée et à prendre en charge le cas échéant, la différence entre le taux maximum sollicité et le taux réellement attribué.

Article 5 :

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à solliciter ladite subvention et à signer tous documents nécessaires à la réalisation des projets correspondants.

2016-057 VIE ASSOCIATIVE : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « BEAUMON'ANE »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1 :

D'approuver les termes de la convention de mise à disposition gracieuse de parcelles municipales à l'association « Beaumon'Ane » et ses contre parties.

Article 2 :

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée.

2016-058 ENFANCE/JEUNESSE : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIETE « LE PETIT PEUPLE DES ABEILLES » ET AUTORISATION DE SIGNER

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1 :

D'approuver la présente convention de partenariat avec l'association « Le Petit Peuple des Abeilles »,

Article 2 :

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la présente convention,

Article 3 :

Que les dépenses liées au projet de construction de ruche seront inscrites au BP 2016.

2016-059 JEUNESSE / PETITE ENFANCE / ACCUEIL DE LOISIRS : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ANIMATRICE DU RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES (RAM) DE BEAUMONT-SUR-OISE AUPRES DE LA COMMUNE DE MOURS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1 :

D'approuver la présente convention de mise à disposition de l'animatrice RAM de Beaumont –sur-Oise auprès la ville de Mours,

Article 2 :

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la présente convention,

Article 3 :

Que les dépenses liées au traitement de l'animatrice et les recettes issues de la participation de la commune de Mours seront inscrite au BP de l'exercice en cours et des suivants.

2016-060 OBJET : CULTURE - ADOPTION D'UN NOUVEAU REGLEMENT D'UTILISATION DU CINEMA LE BEAUMONT PALACE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1:

D'approuver les termes du nouveau règlement général d'utilisation du Cinéma le Beaumont Palace dont un exemplaire est joint à la présente délibération.

Article 2 :

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette délibération.

2016-061 RESSOURCES HUMAINES – CREATION DE CINQ EMPLOIS DE NON TITULAIRES PERMANENTS A TEMPS COMPLET, D'ANIMATEURS, AU GRADE D'ADJOINT D'ANIMATION DE DEUXIEME CLASSE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1er :

De créer les postes d'animateurs correspondant conformément au tableau ci-dessous :

Statuts	Filière	Grade	Rémunération	Temps d'emploi	Nombre	Date début	Date fin
Contractuel	Animation	Adjoint territorial d'animation 2 ^{ème} classe	Maxi : 11 ^{ème} échelon IB400 IM 363 Mini : 1er échelon IB 340 IM 321	35 heures	5	01/09/2016	31/08/2017

Article 2 :

De dire que la dépense correspondante est inscrite au budget de la Ville.

2016-062 RESSOURCES HUMAINES – CREATION DE POSTES EN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION ET AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 16 voix pour, 7 abstentions (Mme MORTAGNE(+1) – M. APARICIO(+1) – M. REBEYROLLE(+1) – M. JOB),

Décide :

Article 1er :

D'autoriser la création de 20 contrats uniques d'insertion sur des postes d'agents d'animation, répartis comme suit :
12 contrats uniques d'insertion à 35 heures

8 contrats uniques d'insertion à 20 heures

Statut	Emploi	Rémunération	Temps	Nombre	Date de début	Date de fin
Contrat de droit privé (CUI)	Agent d'animation	SMIC	35 heures	12	01/09/2016	31/08/2017
Contrat de droit privé (CUI)	Agent d'animation	SMIC	20 heures	8	01/09/2016	31/08/2017

Article 2 :

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les conventions relatives aux CUI et à percevoir l'aide financière versée par l'ASP (Agence de Service de Paiements)

Article 3 :

De dire que la dépense et la recette correspondantes sont inscrites au budget de la Ville.

2016-063 RESSOURCES HUMAINES – RECRUTEMENT D'ANIMATEURS POUR L'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF: PERIODE SCOLAIRE 2016-2017

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1er :

De créer les postes d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe correspondant à l'activité accompagnement éducatif pour l'année scolaire 2016/2017, conformément au tableau ci-dessous :

Statuts	Filière	Grade	Rémunération	Temps d'emploi	Nombre	Service	Date début	Date fin
Contractuel	Animation	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	Maxi : 11 ^{ème} échelon IB400 IM 363 Mini : 1er échelon IB 340 IM 321	Horaire	5	Accompagnement Educatif	01/09/16	07/07/2017

Article 2 :

De dire que la dépense correspondante est inscrite au budget de la Ville.

2016-064 RESSOURCES HUMAINES – RECRUTEMENT D'ANIMATEURS POUR L'ECOLE DES SPORTS : ANNEE SCOLAIRE 2016/2017

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1er :

De créer les postes d'Educateur des activités physiques et sportives correspondant pour l'année scolaire 2016/2017, conformément au tableau ci-dessous :

Statuts	Filière	Grade	Rémunération	Temps d'emploi	Nombre	Service	Date début	Date Fin
Contractuel	Sportive	Educateur des APS	Maxi : 12 ^{ème} échelon IB 582 IM 492 Mini : 1 ^{ère} échelon IB 357 IM 332	Horaire	5	Ecole des sports éveil corporel	01/09/16	7/07/2017

Article 2 :

De dire que la dépense correspondante est inscrite au budget de la Ville.

2016-065 RESSOURCES HUMAINES – RECRUTEMENT DE SAISONNIERS POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (A.L.S.H) ET L'OPERATION VILLE-VIE-VACANCES (V.V.V) : PERIODE D'ETE 2016

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1er :

D'autoriser à recruter des agents non titulaires pour les besoins saisonniers liés à la période estivale dans les conditions fixées par l'article 3 2^o de la loi du 26 janvier 1984 précitée conformément au tableau ci-dessous :

Statuts	Filière	Grade	Rémunération	Temps d'emploi	Nombre	Service	Date début	Date fin
Non titulaire	Animation	Adjoint territorial d'animation 2 ^{ème} classe	Maxi: 11 ^{ème} échelon IB 400 IM 363 Mini: 1 ^{ère} échelon IB 340 IM 321	Horaire	Juillet : 13	ALSH Eté	06/07/16	31/07/16
					Août 12		01/08/16	31/08/16
					Juillet : 6	V.V.V	06/07/16	31/07/16
					Août 5		01/08/16	31/08/16

Article 2 :

De dire que la dépense correspondante est inscrite au budget de la Ville.

Dates à retenir

Madame le Maire propose de retenir les dates suivantes :

Juillet			
13	23h00 23h30	Fête Nationale : Feu d'artifice Bal populaire	Plage de Beaumont
17	15h00	Promenade Médiévale Organisée par le Cercle Beaumontois du Patrimoine	RdV place du Château
Août			
6	de 10h00 à 3h00	3 ^{ème} Nuit des étoiles : Observation solaire Observation des étoiles et des planètes	Plaine de Jeux
30	19h00	Cérémonie patriotique : 72 ^{ème} anniversaire de la Libération de Beaumont-sur-Oise	Monument aux Morts Place Guy Môquet
Septembre			
3	14h00 à 18h00	Forum des Associations	Salle Léo Lagrange
11 au 18	15h00 à 19h00	Salon des Beaux arts	Salle Léo Lagrange
17 et 18		Journées du Patrimoine	Sites historiques de la ville

Calendrier prévisionnel des Conseils municipaux

Jeudi 29 septembre 2016

Calendrier prévisionnel des Conseils communautaires

Lundi 26 septembre 2016 à Persan

Lundi 31 octobre 2016 à Beaumont-sur-Oise

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question posée, la séance est levée à 23 heures 30 minutes.



Nathalie GROUX
Le Maire
Nathalie GROUX